



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 025

11 avril 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Convention collective PSAEE/EEP
- Regard des parents sur la confiance et les jeunes
- Regards de chefs d'établissement de l'enseignement public

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- CAP Boulanger
- BTS Comptabilité et gestion des organisations
- BTS Banque
- Rénovations en cours
- Rentrée 2012 : effectifs

Formation continue

- La mixité Garçons/Filles & l'Égalité des Chances
- Formation d'adjoint en pastorale scolaire

Vie des établissements

- Première édition du Polynôme de St Jean

International

- L'UNETP à Tivoli

En droite ligne

- Professeur de LP en BTS : durée hebdomadaire d'enseignement

Questions du mois

- PSAEE / EEP & recommandation patronale
- Peut-on sanctionner un enseignant ?

EDITORIAL



Lors de notre assemblée générale du vendredi 16 novembre 2012, vous avez validé le projet immobilier de l'UNETP qui vous a été présenté.

Le conseil d'administration a le plaisir de vous informer, par ma plume, de l'état d'avancement de ce dossier :

- La signature de l'acte notarié de l'acquisition des locaux du 292 rue Saint Jacques a été effectuée le mardi 5 mars. Les conditions obtenues pour l'emprunt de 670 000 € auprès de la Caisse d'Épargne ont été plus favorables que prévues au budget (taux de 3,03 % sur 15 ans au lieu des 3,50 % budgétés, garantie de l'emprunt par privilège de prêteurs de deniers pour un coût total de 5 000 €). Dès la semaine suivante, une chambre était installée pour réduire les frais d'hôtel et la première réunion du conseil d'administration dans les nouveaux locaux a eu lieu le vendredi 22 mars. Lors de la convention des DR du mars 26 mars, les délégués régionaux ont été invités à découvrir les lieux.
- La vente des parts du 277 rue Saint Jacques a été officialisée par acte notarié le jeudi 28 mars et son produit (110 000 €) a été immédiatement placé en l'attente des travaux, déménagement, ..., et pour constituer une réserve pour l'avenir.
- Le contrat de bail avec accession à la propriété des locaux de la Mutuelle Saint Christophe (290 rue Saint Jacques) est en cours d'élaboration et devrait permettre d'occuper les lieux à partir de mi-juin, ce qui correspond à la date programmée pour le déménagement de la rue Michelet. En effet, le bail de location simple de nos anciens bureaux s'arrêtera le 30 juin prochain.

La commission « restructuration du siège » se réunit régulièrement pour suivre ce dossier ainsi que le déroulement de l'action prudhomme intentée par Alexis Bordet à l'encontre de l'Union. Lors de sa dernière réunion, le vendredi 5 avril, elle a particulièrement étudié les devis d'encloisonnement des bureaux et d'électricité que Jacques Potdevin, responsable du suivi des travaux, lui a soumis. Le choix des entreprises et les options techniques ont été arrêtés, pour un coût conforme à l'enveloppe initialement prévue. Par ailleurs, l'adhésion au Cèdre a été formalisée de façon à réaliser des économies sur les budgets fournitures, copieurs, informatique, etc.

La réalisation de ce projet permet d'envisager l'avenir de l'Union de façon plus sereine car elle favorise sa pérennité.

Christine Van Lerenberghe
Présidente



VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 22.05.13
- 13.06.13
- 05.07.13

Conseils d'administration

- 23.05.13
- 25.06.13

Journée nationale

CFC-CFA

- 09.01.14

Convention & Formation des DR

- 02 & 03.10.13

Réunions régionales

- Bretagne 11.07.13
- Centre 14.05.13
- Champagne-Ardenne 16.05.13
- Ile de France - Paris 23.04.13
- 15.07.13
- Midi-Pyrénées 27.05.13

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Convention collective PSAEE / EEP

Après la décision du juge des référés de ne pas statuer sur la validité de l'opposition d'un syndicat de salariés à l'encontre de la convention collective EEP, vous avez reçu une recommandation patronale à mettre en œuvre dans votre établissement (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 559 du 26.03.13). L'Union vous rappelle qu'elle reste à votre disposition pour vous aider à résoudre toute difficulté que pourriez rencontrer. Par ailleurs, lors de la convention des DR du mardi 26 mars, elle a invité vos délégués régionaux à nous faire savoir si vous ressentiez le besoin d'une intervention pour vous accompagner sur ce thème lors d'une prochaine réunion régionale.

Comme indiqué dans le courrier d'accompagnement de la recommandation patronale, le collège employeur et le collège salarié se sont rencontrés le mercredi 2 avril. L'objectif principal de cette rencontre a été de renouer le dialogue et d'envisager les modalités qui permettraient de poursuivre des négociations sur tous les thèmes à venir. En effet, les articles de la convention collective PSAEE de 2004, définissant la constitution et le fonctionnement de la commission mixte paritaire, ont été dénoncés et, faute de possibilité d'appliquer la convention collective EEP, ils n'ont pas été remplacés. Il est donc indispensable de mettre en place une instance substitutive.

L'examen de la représentativité des organisations syndicales

dans notre branche d'activité, à savoir :

- CFDT : 39,03 %,
- CFTC : 29,7 %,
- SPELC : 19,08 %,
- CGT : 4,97 %,
- Solidaires : 3,16 %,
- FO : 1,73 %,
- CFE-CGC : 1,25 %,
- UNSA : 0,23 %,

a de quoi faire réfléchir. En effet, si la règle de proportionnalité avait été en vigueur en décembre dernier en lieu et place de celle du nombre de signatures, les deux syndicats signataires représentant conjointement près de 49 % des salariés alors que l'opposition des quatre autres syndicats ne recueillait qu'un peu moins de 47 %, la CCEEP serait en application.

[CVL & JP]

Regard des parents sur la confiance et les jeunes à l'école et en famille

A l'occasion du colloque « Questions de confiance » organisé par l'APEL, qui s'est déroulé le samedi 23 mars dernier à Nîmes, l'institut Opinion Way a interrogé les parents sur ce qui, selon eux, renforce ou fragilise la confiance chez les jeunes à l'école, mais aussi en famille. Voici les principaux chiffres du sondage réalisé en partenariat avec le journal *La Croix* (pour télécharger l'intégralité du sondage, [cliquez ici](#)).

Une confiance fragile

Selon les parents, les enfants ont principalement confiance en leurs parents à 93%, puis en leurs camarades à 85%. Les

jeunes ont ensuite confiance en eux à 73% puis en l'école à 70%.

Mais ces résultats sont à nuancer : tout d'abord cette confiance, hormis celle qu'ils accorderaient à leur parents, est de faible intensité : ainsi seuls 12% ont tout à fait confiance en eux ou 14% dans l'école, autant qu'envers leurs camarades. Ensuite la question de l'avenir pèse très fortement : 39% des parents soulignent que les enfants ne grandissent pas en confiance sur ce point.

Les causes de cette confiance fragilisée : les jugements de ses pairs, le manque d'encouragement et la peur de se tromper

Pour les parents, c'est en premier lieu la crainte du jugement et du regard de leurs camarades qui participe le plus au fait qu'un enfant puisse ne pas avoir confiance en lui. C'est ensuite le fait qu'il soit insuffisamment encouragé (43% à l'école) et le fait qu'il ait le sentiment qu'on le juge quand il se trompe (36% à l'école) qui joue le plus sur la confiance des jeunes.

L'école est perçue comme érodant la confiance des jeunes

43% des parents ayant des enfants en maternelle ont le sentiment que le système scolaire aide les élèves à prendre confiance en eux, mais ils ne sont plus que 25% pour les parents de lycéens. Ainsi, plus



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

l'exposition au système scolaire est longue et plus la confiance en soi est fragilisée.

L'école devrait moins sanctionner les jeunes et mieux les préparer à la vie professionnelle

Interrogés sur le moyen permettant à davantage d'enfants de gagner en confiance en eux à l'école, les parents mettent en avant trois dimensions :

1. Pour 53% des parents, valoriser davantage les domaines où ils réussissent au lieu de sanctionner les échecs ;

2. Pour 48%, faire intervenir davantage de professionnels présentant leur métier pour rendre plus concret l'avenir et ses possibilités ;
3. Enfin, encourager les prises d'initiatives, les prises de risque est mis en avant par 47% des parents.

La confiance en famille

La confiance en famille, si elle semble plus facile, reste fragile elle aussi, illustrant là encore la difficulté qu'il y a à faire confiance, à donner confiance ou

encore à apprendre à faire confiance.

77% des parents déclarent qu'il est facile, dont seulement 14% très facile, d'établir des relations de confiance entre tous les membres de la famille.

77% des parents déclarent qu'il est facile de faire confiance aux enfants, dont seulement 13% très facile.

67% des parents déclarent qu'il est facile d'apprendre aux enfants à faire confiance.

[Site APEL]

Regards de chefs d'établissement du second degré de l'enseignement public

Les chefs d'établissement et les conseillers principaux d'éducation (CPE) s'estiment en grande majorité satisfaits de leurs métiers, dont ils considèrent la dimension éducative comme le principal intérêt. [...] C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée en 2010 par le ministère, en partenariat avec la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), publiée en février 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Les chefs d'établissement mettent plus fréquemment en avant leur rôle dans le pilotage et la dynamisation de l'établissement, leur responsabilité pédagogique et de gestionnaire des ressources humaines.

Les CPE sont plus partagés sur leurs missions et notent assez souvent un décalage entre les missions exercées et celles attendues dans l'idéal.

Si le manque de reconnaissance est évoqué par tous, les chefs d'établissement citent plus fréquemment le défaut d'autonomie et de moyens. Les CPE affichent davantage le sentiment de ne pas suffisamment exercer leurs missions éducatives au bénéfice de la gestion des conflits et de l'absentéisme.

Le sentiment exprimé d'une dégradation des conditions de travail ne les empêche pas d'observer une évolution positive de leurs établissements, jugés plus réactifs qu'auparavant, notamment pour améliorer la réussite de leurs élèves. Malgré leur inquiétude affichée pour l'avenir du système éducatif, une forte majorité reste satisfaite de son métier.

[Site du Ministère de l'Education Nationale]

*

Cette enquête, bien que concernant uniquement l'enseignement public, nous semble intéressante car elle permet de noter les évolutions en cours.

Dès les premières lignes, on peut lire que « *les personnels de direction deviennent des acteurs de la modernisation et de la réorganisation service public [...] L'autonomie des établissements devient leur nouveau cadre d'action et leur rôle moteur dans l'encadrement de l'activité enseignante participe à cette innovation.* »

« *Les chefs d'établissement recensent quatre missions principales dans leur fonction, telle*

qu'ils la vivent au quotidien : pilotage de l'établissement (69 % de citation), dynamisation de l'établissement (61 %), responsabilité pédagogique (58 %), gestion des ressources humaines (53 %). »

Ils consacrent le plus de temps à la dimension éducative sur les activités liées aux élèves et à leurs parents. Ainsi, les chefs d'établissement s'investissent et souhaitent continuer à s'investir dans l'orientation des élèves, leur suivi social et le dialogue avec leurs parents.

Malgré les critiques formulées, les chefs d'établissement reconnaissent que des améliorations ont été apportées :

- 80 % des chefs d'établissement estiment que des efforts importants ont été faits pour améliorer la réussite des élèves dans leur établissement,
- pour 67 % des chefs d'établissement leur établissement est plus réactif qu'avant.

Autre signe positif, 37 % des chefs d'établissement estiment que le climat de leur établissement s'est amélioré (seuls 13 % estiment, à l'opposé, qu'il s'est dégradé).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

La satisfaction des chefs d'établissement trouve notamment son origine par une relative adéquation entre leur rôle tel qu'ils l'exercent et celui qu'ils souhaiteraient exercer dans l'idéal. Ainsi, les chefs d'établissement sont et veulent être les véritables pilotes de leur établissement.

Leur travail les intéresse sans conteste : 96 % des chefs d'établissement sont ainsi satisfaits de l'intérêt de leur travail qui s'exerce, pour une grande partie d'entre eux, dans une bonne ambiance.

Les personnels des établissements ne sont pas perçus par les chefs d'établissement comme étant moins mobilisés qu'avant. Ils le sont même davantage pour environ un tiers d'entre eux.

*

De longue date, l'enseignement privé pouvait mettre en avant avec force son encadrement, sa capacité à s'adapter aux spécificités des jeunes, sa transmission des valeurs morales (rigueur, respect, autorité, mais aussi tolérance, partage...) et son écoute des familles.

Aujourd'hui, nous constatons régulièrement, lors des inscriptions par exemple, que l'approche des familles est beaucoup plus pragmatique.

Cette enquête nous permet donc de pointer du doigt que l'enseignement privé doit trouver et se donner les moyens de conserver l'avance qu'elle avait en terme d'innovation pédagogique, d'accueil des jeunes et des familles, de solutions à une orientation ne devant plus être subie mais choisie, et ce d'autant plus dans l'enseignement technique privé.

[GS]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

Convention nationale de l'Enseignement Catholique

1^{er} & 2 juin 2013,

« Avons-nous besoin de l'Enseignement Catholique ? »
(11.03.13 & 08.04.13)

L'Enseignement Catholique a choisi de se laisser interpeler par la société ! De l'Audace qui sera la signature de ces deux journées des 1^{er} et 2 juin 2013, au Parc Floral de Vincennes.

Ne nous y trompons pas, derrière la dimension festive qui réunira tous les partenaires institutionnels de l'Enseignement Catholique et même au-delà, il y a une réelle volonté d'être interrogé en profondeur. Les six axes retenus pour les controverses : la mixité sociale, l'annonce de l'Évangile, l'insertion professionnelle, la promotion de l'engagement citoyen, l'animation des territoires, le développement de la créativité pédagogique, embrassent tout le champ des questions nécessaires à réfléchir l'Enseignement Catholique d'aujourd'hui et à préparer celui de demain.

Compte tenu de la richesse des intervenants, que ce soit pour les conférences plénières, ou pour le

« fil rouge » ou pour l'animation des controverses que vous pouvez découvrir dans les programmes que vous avez reçus avec les modalités d'inscription. Ces programmes seront réactualisés dans les prochains jours ([cliquez ici pour accéder au site](#)).

On peut s'attendre à un réel temps fort et fort marquant !

Rien n'a été laissé au hasard, la qualité de l'accueil, de la restauration, les temps festifs, la présence des élèves, la célébration du samedi présidée par quatre Evêques, la participation effective de toutes les organisations de représentations professionnelles ou associatives, la présentation d'expérimentations réussies qui sont mises en place dans de nombreux établissements. En s'y inscrivant avec des membres de votre équipe, vous ne prenez aucun risque, si ce n'est celui de revenir avec de nouvelles idées pour faire évoluer votre projet d'établissement.

[Pour les organisations de
Chef d'établissements
du second degré,
DC]

RENASUP Conseil d'administration (22.03.13)

Lors de cette réunion, les points suivants ont été traités :

- Question d'actualité - projet de loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (Loi ESR) : deux dispositions nous concernent particulièrement :
 - les conventions avec les universités : après les CPGE, les STS sont désormais concernées. En effet, « chaque lycée disposant d'au moins une CPGE ou d'une Section de Techniciens Supérieurs (STS) conclut une convention avec un ou plusieurs EPCSCP (Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) de son choix ». (Article 18 de la Loi ESR). Cette question a été évoquée lors de la rencontre au Ministère de l'Enseignement supérieur du 27 mars dernier ([cliquez ici pour lire le compte-rendu](#)).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- « Les titulaires d'un Baccalauréat professionnel bénéficient d'une priorité d'accès aux sections de techniciens supérieurs (STS) et les titulaires d'un Baccalauréat technologique d'une priorité d'accès au IUT ». Il est alors important de construire des stratégies de réussite pour les Bacs professionnels venant non pas remplacer mais rejoindre des Bacs généraux en BTS. Cela signifie la mise en œuvre d'initiatives innovantes pour préparer des Bacs professionnels dès la première au BTS, par exemple via « des cordées de la réussite » officielles ou non.
 - Présentation de l'accord cadre RENASUP-FESIC-DGE relatif au fondement des classes préparatoires ouvertes selon les modalités du contrat d'association à l'Etat et liées aux Grandes Ecoles FESIC.
 - La convention de juin 2013 de l'Enseignement Catholique comprendra un Espace d'Insertion Professionnelle avec participation d'établissements volontaires ; il est encore temps de s'inscrire auprès du Président de RENASUP.
 - Coventry poursuit ses visites de bilan de formations en cours et de validations pour les orientations de rentrée 2013. D'autres candidatures sont faites pour la rentrée 2014.
 - Présentation et examen des comptes 2012 pour les soumettre à l'Assemblée Générale du 21 juin 2013.
- [DH]
- FORMIRIS Conseil Fédéral (04.04.13)**
- Le conseil fédéral s'est penché sur les prévisions de recettes et sur la répartition des frais de fonctionnement pour l'exercice en cours. On ne peut que se féliciter du climat de coopération qui règne entre les AT, chaque partenaire étant conscient de la nécessité de faire des économies dans le cadre contraint que l'on connaît et qui ne risque pas de s'améliorer dans les années à venir pour les raisons que chacun connaît.
- Une bonne surprise toutefois pour l'année 2013 : les subventions versées seront conformes aux prévisions, nous mettant à l'abri de coupes sombres cette année. Mais gare à 2014, les gels de crédits voire annulations risquent bien d'être au rendez-vous !
- Cela ne peut que confirmer le bien fondé du Plan d'Action Stratégique décidé par le Conseil Fédéral et qui a permis de réduire très sensiblement les frais de fonctionnement.
- [DD]
- SSEC Commission immobilière (27.03.13)**
- La commission immobilière s'est à nouveau réunie le 27 février 2013.
- Un texte comportant des préconisations approuvé par le comité national de l'Enseignement Catholique le 3 juillet 2012 et promulgué par la commission permanente le 21 septembre 2012 a servi de base de travail ([cliquez ici pour accéder au texte](#)).
- La commission immobilière s'est donc attachée à proposer un modèle de statut type d'association de regroupement de propriétaires de l'enseignement catholique.
- Cette association a pour objet, dans un but désintéressé, de porter la propriété d'immeubles et de parts sociales de structures propriétaires au service de l'éducation. Dans le respect du droit de l'église en matière de propriétés (droit canonique), elle assure le développement, l'amélioration et la gestion de ses immeubles au profit des établissements d'enseignement catholique reconnus comme tel par l'autorité canonique compétente.
- L'association pourra acquérir, construire, échanger, louer ou aménager tous terrains, immeubles, installations et équipements utiles aux réalisations de ses buts.
- La seconde partie du travail a consisté à élaborer un projet de statut de l'Union Nationale des Propriétaires d'Etablissements d'Enseignement Catholique (UN-PEEC), union formée entre les unions diocésaines ou inter-diocésaines, regroupant les personnes morales ou physiques propriétaires de biens immobiliers affectés aux œuvres d'éducation et d'enseignement catholique et adhérentes aux futurs statuts (association régie par la loi 1901).
- En référence aux finalités de l'enseignement Catholique, L'UN-PEEC aura pour objet premier d'être le représentant auprès des pouvoirs publics et partenaires extérieurs de toutes les instances nationales.
- [VG]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- CNFETP Conseil d'administration (15.03.13) ;
- OPCALIA SPP (20.03.13) ;
- SSEC RENAPEC Cellule nationale (26.03.13) ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- Formation « La communication et la notoriété de l'établissement » à Bordeaux (18.03.13) ;
- Formation « La sécurité dans l'établissement » à Paris (22.03.13) ;
- Formation « Les réseaux sociaux et leur utilisation » à Lure (25.03.13) ;
- Formation « Gestion financière et comptable de l'établissement » (04 & 05.04.13).

Social

Groupe de pilotage RH du SGEN (22.03.13)

Les points principaux abordés sont :

- La mobilité des cadres et des chefs d'établissements : un bilan de la mise en place du site est effectué. Le démarrage est très bon avec 711 visites, 39 offres et 211 candidatures. Deux comptes sont à créer si l'on doit effectuer des recherches au niveau des « recruteurs » et au niveau des « candidats ». Il est constaté que de plus en plus de demandes émanent de l'étranger ([pour accéder au site cliquez ici](#)).
- Le préaccord : une réflexion est en cours sur la modification de la procédure du fait du changement de la formation initiale. En effet, à quel moment doit être positionné le préaccord : en stage en M1 après l'admissibilité ou après les résultats du concours mi-juillet ? Aucune solution n'est satisfaisante.

- Le recrutement des enseignants dans l'enseignement catholique : il a été décidé qu'il n'y aura pas de campagne de recrutement cette année, mais une utilisation de tous types de supports pour travailler la motivation et valoriser le métier. Il est à noter que 75% des besoins sont dans le second degré, alors que 75% des demandes sont sur le 1^{er} degré.
- La convention collective PSAEE/EEP (cf. informations diffusées par le biais des « Nouvelles UNETP »).

[JPB]

Commission Nationale de l'Emploi (02.04.13)

Deux points étaient à l'ordre du jour ainsi que quelques questions diverses. Il faut retenir que :

- à l'unanimité des syndicats de maîtres et des organisations professionnelles de chefs d'établissement, les demandes de contrat de stage des lauréats des recrutements réservés sont codifiées en F3 ;

- lorsqu'un maître est titulaire d'un contrat définitif dans une matière donnée et en contrat provisoire en attente de validation pour une autre matière, il doit obligatoirement participer au mouvement. En conséquence, pour la matière pour laquelle il est en contrat provisoire, la réduction d'heures ne crée pas en l'espèce de perte d'emploi. Dans le cadre du présent mouvement :

- pour la matière où le maître est titulaire d'un contrat définitif, la demande sera codifiée parmi les demandes de réemploi (priorité A) ;
- pour la matière où le maître est en contrat provisoire, la demande sera codifiée parmi les demandes de mutation (priorité B), sous réserve de validation ;

- certaines CAE fonctionnent par département et non par académie, ce qui peut engendrer des problèmes dans la gestion du mouvement.

[TH]

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (04.03.13, 14.03.13, 18.03.13, 25.03.13, 02.04.13) ;
- PSAEE : Commission de reclassifications (27.03.13) ;
- Groupe de travail Observatoire EFP (20.03.13) ;
- Groupe de pilotage RH du SGEN (22.03.13).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (15.03.13)

Lors de la réunion du 15 mars dernier, les échanges de la commission permanente ont porté sur les sujets suivants :

- *Relations CNEAP et Ministère de l'Agriculture*
Un protocole d'accord a été signé sur la base de la Loi Rocard. Les éléments essentiels en sont le maintien de la ligne budgétaire sur les quatre ans à venir, la possibilité de mettre en place une suppléan-

ce dès le début de l'absence d'un enseignant, l'attribution de HSA pour maître à temps incomplet, ...

Par ailleurs, un point a été fait sur la rémunération des enseignants qui ne dépendra plus du Ministère de l'Agriculture mais de Bercy.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- **Statut de l'Enseignement Catholique**
Le conseil épiscopal, dans une première étude du texte, a limité le nombre de choix aux différentes questions pour lesquelles le CNEC avait proposé plusieurs terminologies possibles. Les évêques vont maintenant l'examiner, éventuellement proposer des amendements. Le conseil épiscopal soumettra une version finalisée à la conférence des évêques qui se déroulera à Paris le 16 avril.
Le SGEC poursuit ses visites dans les provinces et les échanges sont fructueux.
- **Convention de juin 2013**
Des invitations sont remises aux présidents pour diffusion auprès de personnalités qui sont en relation avec les différents organismes.
L'ensemble du déroulement et de l'organisation est présenté et un point financier est effectué.
- **Régime additionnel de retraite des enseignants**
Le 20 Février, ont été publiés l'arrêté et le décret d'application.
Suite à la sollicitation du SGEC, le courrier adressé par le Ministre de l'Education Nationale ne répond pas aux problématiques posées.
Différentes pistes d'action sont évoquées pour appuyer l'action des organisations de salariés.
Certains professeurs sont d'autant plus mécontents que, sans la réforme des retraites et l'allongement du temps de travail, ils auraient fait valoir leurs droits au départ en retraite avant l'application et ne seraient donc pas concernés. Par ailleurs, le projet, dans le même temps, de supprimer la journée de carence des fonctionnaires rend la situation paradoxale.
- **Enquête Victimation**
Les remarques qui avaient été formulées au Ministère en fin d'année scolaire dernière ont bien été prises en compte.
Cependant, la liste des établissements catholiques qui participent a été diffusée très tardivement. Le déroulement de la procédure d'enquête commence le 25 mars.
Quant à l'enquête Civis, il est noté que le questionnaire est difficile et long à renseigner, ce qui entraîne un faible taux de retour.
- **Rythmes scolaires**
Un document est en cours de réalisation pour les établissements. Celui-ci sera diffusé très largement.
L'objectif est de proposer un cadre spécifique pour l'Enseignement Catholique.
- **Actualités politiques**
 - **Formation initiale**
Ce qui paraissait être acquis en décembre sur la formation initiale semble remis en cause et il est impossible de se faire une idée sur le délai pour obtenir des orientations précises.
Parallèlement, on connaît une tendance de forte baisse du nombre des étudiants (-300 déjà à la rentrée dernière) et s'ajoutent à cela d'autres incertitudes (conséquences du concours réservé, des emplois d'avenir, ...).
Par contre, le référentiel de compétences qui devrait sortir présente de réelles nouveautés (métier d'éducateur, puis d'enseignant, puis dans une discipline).
 - **Le gel budgétaire**
Le Directeur des affaires financières du Ministère de l'Education Nationale a changé de poste. Nous avons donc un nouvel interlocuteur et les règles de dégel sont modifiées.
 - **L'accessibilité des locaux**
Suite au rapport détaillé qui a été remis au Ministère par la FNOGEC donnant l'état des lieux des travaux à faire, différentes pistes de travail se profilent dont la mobilisation des fonds liés au recrutement d'handicapés.
Vu l'importance des investissements à prévoir, l'année 2015 deviendrait la date de présentation du plan d'investissement à mettre en œuvre sur les 3 à 5 ans à venir.
 - **La révision cadastrale**
Il faut respecter le délai et attacher une importance particulière au remplissage du dossier. Pour ce faire, il est conseillé de se référer à la note diffusée par la FNOGEC sur ce sujet ([cliquez ici pour y accéder](#)).
 - **Prévention de l'homophobie**
Une mission est créée au Ministère. Elle souhaite entendre l'Enseignement Catholique.
Une expertise, la plus objective possible, est en cours.
 - **Convention collective EEP**
Après information de la commission permanente sur le dossier, Éric de Labarre, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, insiste sur la stabilisation de la situation et la nécessité de reprendre des négociations à partir du travail déjà fait.
 - **Commissions d'appel et de recours**
Un document rappelant les procédures à suivre et les conditions de dérou-



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

lement de ces commissions a été approuvé. Il devrait être publié prochainement.

- o Éducation à l'universel, au développement, à l'engagement solidaire
Un document reprend l'ensemble des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre. Sa publication aura lieu dans les semaines à venir.

[CVL]

Comité de liaison de l'Enseignement Technique Privé (CLETP) (28.03.13)

Trois sujets étaient à l'ordre du jour :

- la formation de tuteur : une délégation du CLETP composée de l'ASP et de l'UNETP a été reçue le 26 mars à la Commission Nationale des Certifications Professionnelles afin d'effectuer un point sur la formation de tuteur que les membres du comité souhaitent

mettre en place. Ce type de formation, en raison de son approche transversale (toute personne peut la préparer quel que soit son niveau de formation), ne peut être certifié comme, par exemple, un diplôme relevant de l'Éducation Nationale. En effet, elle relève de l'« inventaire », application en cours d'élaboration à la CNCP.

Toutefois, d'ores et déjà, il nous a été précisé que les modalités d'évaluation pour l'obtention de ces certifications ainsi que les procédures qualité devront être clairement décrites. Le Comité de liaison a donc décidé de réviser ses référentiels relatifs à la formation de tuteur en ce sens.

- le recueil de bonnes pratiques remis aux chefs d'établissement lors du congrès de Toulouse : ce document était une base de travail permettant à chacun de savoir ce qui se fait dans les établissements

pour l'intégration des jeunes en entreprise. Il sera repris dans les semaines à venir afin d'en améliorer le contenu.

- le décrochage scolaire : depuis décembre 2012, le comité travaille sur ce vaste sujet. Tous les établissements, quelles que soient les formations dispensées, sont concernés. Les raisons du décrochage sont diverses ; les actions pouvant être mises en œuvre afin d'aider ces jeunes sont tout autant variées. Le CLETP propose donc de réaliser un recueil d'outils, de pistes, de démarches de mises en réseaux avec les acteurs locaux. Ce document n'a pas pour objectif d'apporter de réponses parfaites, mais simplement de vous aider à trouver des solutions ou de vous inviter à en inventer et à les mutualiser.

[BCM & TH]

Adhérents

Réseau CFC-CFA (08.03.13 & 05.04.13)

Le guide comptable et juridique diffusé par le groupe RENAPEC du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (cf. « Le Michelet » N°12 du 11.02.12) constitue un outil précieux pour les centres de formation par apprentissage.

Néanmoins, les règles sont souvent différentes pour les centres de formation continue alors que nombre d'établissements de l'Union assurent des formations par le biais du contrat de professionnalisation.

C'est pourquoi, le groupe de pilotage du réseau CFC-CFA de l'UNETP, qui était en sommeil depuis plusieurs années, vient de reprendre ses activités. Il accueille, en son sein, de nou-

veaux membres, spécialistes de la formation continue et de l'apprentissage.

Lors de sa réunion du vendredi 6 avril dernier, il s'est fixé pour les mois à venir les objectifs suivants :

- créer un document permettant de donner les règles comptables et juridiques propres à la formation continue et de mutualiser les pratiques organisationnelles et administratives ;
- accompagner les CFC-CFA par la mise en place d'une cellule de conseils capable de répondre aux questions posées et de rechercher des solutions pour toutes difficultés rencontrées. La finalisation de l'organisation technique de cette cellule étant en cours, vous pouvez, dans un premier

temps, faire remonter vos préoccupations par mail à lemichelet@unetp.org, elles seront transmises aux personnes compétentes ;

- susciter un travail en réseau dans les régions dans l'optique d'une meilleure harmonisation des cartes de formations et des pratiques, d'une mutualisation éventuelle de moyens et d'une coordination de la défense des dossiers d'apprentissage auprès des instances régionales.

Très prochainement, vous serez sollicités pour répondre à une enquête destinée à faire un état des lieux et, d'ores et déjà, nous vous invitons à la journée nationale des CFC-CFA que l'Union va organiser à Paris le **jeudi 9 janvier 2014**.

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **OCTA**
Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage
- **OPCA**
Organisme Paritaire Collecteur Agréé

Les réunions ci-après se sont également déroulées ce dernier mois :

- Journée Nationale « Parcours multiples : du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir » (21.03.13) ;
- Réseau International (05.04.13) ;
- Assemblée Générale Nord Pas de Calais (28.03.13).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

La commission Spécialisée des Lycées s'est réunie le 13 mars 2013 et le Conseil Supérieur de l'Education le 21 mars 2013.

Vous trouverez à la rubrique « Formations professionnelles et technologiques » du présent

« Michelet » les textes disponibles sur demande par mail à :

lemichelet@unetp.org

Gestion

ASP Conseil d'administration (28.03.13)

Le conseil d'administration d'ASP s'est réuni le jeudi 28 mars 2013 à l'espace Montalembert à Montrouge. Seul occupant de ces nouveaux locaux, l'ASP bénéficie d'un espace de travail agréable et bien adapté à ses activités.

Après approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2013, il a été procédé à l'élection d'un vice-président, suite à la démission en février dernier d'Elie de Saint Jores, directeur du Cerfal. C'est Jean-Marc Cerf, directeur du CFA Stephenson à Paris, qui occupera désormais cette fonction.

Un point sur la collecte en cours a été présenté par Didier Guinaudie, Délégué général d'ASP. Celle-ci devrait s'élever à un montant légèrement supérieur à celui de la collecte 2012. L'objectif d'augmentation de 10 % ne sera pas atteint, ce qui est malheureusement conforme au contexte économique difficile actuel.

A été étudié ensuite un projet de réorganisation de certains postes de l'équipe commerciale.

Puis, le pacte d'adhésion des adhérents, pour l'élaboration duquel l'UNETP a été partie prenante, a été présenté. Ce pacte qui précise les droits et devoirs tant de l'ASP que de ses adhérents sera soumis à

l'assemblée générale du 2 juillet 2013.

La signature de la convention UNETP / CNEAP / ASP concernant la formation de tuteur en entreprise a permis d'officialiser les démarches en cours auprès de la CNCP.

Après quelques questions diverses, la matinée s'est terminée par un temps d'échange avec Yves Hinnekint, Délégué Général d'OPCALIA, sur les rapprochements à envisager entre OPCA et OCTA.

La sérénité et la transparence que nous appelions tous de nos vœux se met en place à la satisfaction générale.

[CVL]

Par ailleurs, ce mois-ci, les réunions ci-après ont également eu lieu :

- Groupe Restructuration de l'UNETP (08.03.13 & 05.04.13) ;
- FNOGEC Journées nationales (05 au 07.04.13).

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

CAP Boulanger

La rénovation du CAP Boulanger a été décidée par la 7^{ème} CPC Alimentation le 16.01.13 afin

d'étendre le champ des compétences professionnelles du diplôme. Le groupe de travail chargé

de cette rénovation a démarré ses travaux en février 2013.

[La lettre des CPC, 18.03.13]

BTS Comptabilité et gestion des organisations

Un groupe de travail rénove actuellement le référentiel d'activités professionnelles du BTS Comptabilité et gestion des

organisations (CGO). Le dossier présentant l'opportunité de cette rénovation a reçu un avis favorable lors de la 16^{ème} CPC

Services administratifs et financiers du 24.01.13.

[La lettre des CPC, 18.03.13]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

BTS Banque

Lors de sa séance plénière du 24.01.13, la 16^{ème} CPC Services administratifs et financiers a

donné un avis favorable au démarrage de la rénovation du BTS Banque. Un groupe de

travail se réunira prochainement pour commencer les travaux.

[La lettre des CPC, 18.03.13]

Rénovations en cours

Les projets de textes ci-après étaient à l'ordre du jour de la CSL du 13.03.13 et du CSE du 21.03.13 (cf. rubrique « Commissions Infos »):

• Bac Pro :

- Projet d'arrêté relatif à la création de la spécialité **transport fluvial** et fixant ses modalités de délivrance ;
- Projet d'arrêté relatif à la création de la spécialité **aéronautique** et fixant ses modalités de délivrance ;
- Projet d'arrêté relatif à la création de la spécialité **aviation générale** et fixant ses modalités de délivrance ;

• BMA :

- Projets d'arrêté fixant le programme et définissant les épreuves de l'enseignement d'EPS, de français et d'histoire-géographie-éducation civique, de langues vivantes, de mathématiques et de physiques-chimie, d'économie-gestion ;

- Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de cultures artistiques ;

• BTS :

- Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS conception et réalisation de carrosserie** ;
- Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS métiers des services de l'environnement** ;
- Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS techniques et services en matériels agricoles** ;
- Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS édition** ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 juillet 2003 portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS management des unités commerciales** ;

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire** ;

- Projet d'arrêté modifiant les arrêtés du 7 février 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance **BTS métiers de la mode : vêtement de la mode : vêtement et métiers de la mode : chaussure-marquinerie** ;

• Classes préparatoires :

- Projet d'arrêté relatif au programme de géographie des classes préparatoires scientifiques Biologie, chimie, physique et sciences de la terre (**BCPST**) et technologie et biologie (**TB**).

*

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels. Vos demandes sont à effectuer à

lemichelet@unetp.org

Rentrée 2012 : effectifs

« Avec 6400 élèves de plus qu'en 2011, les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des cinq DOM ont accueilli 5 422 000 élèves à la rentrée 2012, soit une augmentation de 0.1 % », information donnée par la DEPP dans une note datée de décembre 2012 ([cliquez ici pour accéder](#)).

Pour la voie professionnelle, il est constaté que l'entrée en seconde professionnelle est en légère baisse en 2012 (-0.9 % soit 1 700 élèves).

De façon plus globale, l'année 2012-2013 voit ses effectifs baissés de 37 100 élèves (-5.3 % par rapport à 2011), diminution qui peut s'expliquer par la période de transition liée à la

mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui arrive à son terme.

La part du privé concernant le cycle professionnel augmente légèrement en 2012 et « confirme une croissance faible mais régulière depuis dix ans (de 20,1 % en 2011 à 21,3 % en 2012) dans l'ensemble du second degré ».

[VG]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATION CONTINUE

La mixité Garçons / Filles & l'Égalité des Chances

Depuis trois ans, l'UNETP est engagée dans un programme « *Égalité des Chances* » de sensibilisation aux stéréotypes de genre dans l'orientation. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui ce thème est devenu très à la mode, en particulier dans les Ministères. Des programmes sont également engagés dans les Régions sur ce thème, en particulier dans les écoles. Le Ministère commence à s'intéresser au problème des « garçons » et de leur représentation des métiers. L'UNETP, dans son projet, avait déjà fait ce diagnostic il y a trois ans : pour favoriser l'égalité des chances en particulier en direction des filles, nous savions qu'il fallait aussi sensibiliser les garçons à « ouvrir l'espace des possibles » et pas seulement encourager les filles à plus d'ambition ! Nous avons demandé avec la Présidente de l'UNETP un rendez-vous au Ministère des Droits des femmes pour présenter nos acquis et notre expérience sur ce terrain.

Des outils ont été expérimentés et validés sur le terrain par une quinzaine d'équipes de lycées de l'UNETP et des collèges associés. Ils sont adaptés aux adolescents. Ils permettent d'interroger non seulement les stéréotypes de genre, mais également la manière de bien vivre la mixité dans les établissements, avec un débouché non négligeable pour nos lycées sur la recherche d'un équilibre des orientations garçons/filles dans les formations technologiques et professionnelles très typées garçon ou fille par tradition.

Ils permettent d'aborder sereinement cette thématique et même d'ouvrir une fenêtre d'équilibre dans les relations filles/garçons au quotidien des établissements.

Le projet engagé en 2010 est dans sa dernière année d'achèvement et d'évaluation.

Un site de ressources existe et est périodiquement enrichi :

www.planjeunesse.unetp.org

Il est maintenant complètement accessible à tous. Les équipes d'expérimentation sont invitées à une journée de rencontre le 24 mai 2013.

Une formation pour les établissements intéressés, lycées et collèges, est proposée dans le plan de formation de l'Union. L'UNETP, fort de trois années d'expérimentation exemplaire, continuera à accompagner les établissements sur ce champ. Un soutien opérationnel et financier de la fondation Manpower vient d'ailleurs d'être finalisé. Affaire à suivre.

[PEV,
Coordinateur du
plan Jeunesse UNETP « Ouvrir
l'Espace des Possibles »]

*

Pour tout contact ou demande de formation, contactez par mail Delphine Bureau à :

delphine@unetp.org

Formation d'adjoint en pastorale scolaire

L'annonce explicite de l'Évangile dans nos établissements est, et doit demeurer, au cœur de notre projet éducatif.

« *A vin nouveau, outres neuves !* » (Mc 2,22). Dans un contexte de mutations dans tous les domaines, la nouvelle évangélisation exige des adjoints en pastorale scolaire de notre institution une formation rigoureuse et approfondie qui leur permette de bien connaître le projet de l'École catholique et d'y adhérer, de développer les

compétences nécessaires liées à l'animation en milieu éducatif et, fondamentalement, d'acquiescer une connaissance personnelle, raisonnée et maîtrisée de la foi catholique et de l'enseignement de l'Église.

L'IFD (Institut Formation et Développement), riche de son expérience de formation des cadres d'éducation, de ses compétences en matière d'animation pastorale et de sa pratique d'accompagnement pour la préparation au Diplôme des Hautes

Études des Pratiques Sociales (DHEPS), a mis en place, en concertation avec l'École des Cadres Missionnés, avec les directeurs diocésains de Grenoble-Vienne, Lyon, Belley-Ars et Valence et avec l'université de Haute-Alsace, un parcours de formation professionnelle d'adjoint en pastorale scolaire de l'Enseignement catholique.

Créé en 2010, ce dispositif interdiocésain propose un parcours diplômant (DHEPS, niveau



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Master I), composé de 15 modules de 5 jours consécutifs (+ 10 jours de stages d'observation) répartis sur 3 années scolaires.

Le cadre financier de ce dispositif est particulièrement favorable puisque cette formation est prise en charge, pour la

partie pédagogique, par OPCA-LIA sur des budgets spécifiques (actions de « Professionnalisation » et DIF).

Une quatrième promotion est appelée à voir le jour en novembre 2013 (maximum : 15 participants). La formation a lieu, en résidentiel, à Lyon.

Une documentation et un film (15 mn) de présentation de la formation sont disponibles sur demande.

Contact : Benoît Deschamps,
tél. 06 07 03 81 50,

Mail :
b.deschamps@ifd-formation.org

VIE DES ETABLISSEMENTS

Première édition du Polynôme de Saint Jean

Renouant avec une tradition française initiée par les étudiants au XIX^{ème} siècle, les élèves du lycée Saint Jean de Salon de Provence ont fait une grande fête avant d'entrer en révisions.



La classe à l'initiative du projet a intitulé ce temps fort « Le Polynôme ». « On s'est inspiré de l'ancien Monôme mais comme on voulait célébrer d'autres choses en même temps, on a ajouté le préfixe Poly » commente Stéphanie. De fait, le « Polynôme » de Saint Jean ne s'est pas limité aux terminales. Toutes les classes se sont mobilisées pour fêter le printemps ainsi que les cents jours : avant le début du Bac, avant la fin des épreuves du BTS ou des cours pour les secondes.

Dans le cadre de leur cours d'accompagnement, les élèves de seconde 1 ont orchestré l'événement sur le modèle d'une mini-entreprise d'événementiel. « Nous avons réalisé une étude de faisabilité, présenté des propositions précises à l'équipe de direction, élaboré un planning... » énumère Émilie.

Le jour J, tout était fin prêt. La matinée a débuté par un Polydég' : « chacun a apporté une boisson ou du sucré que nous avons partagés » explique Maëva. Elle s'est poursuivie par l'élection du meilleur costume. Le vote a été difficile, certains ayant placé la barre très haut comme Benjamin et Tanguy qui avaient choisi de se déguiser en cowboys... montés sur de vrais poneys ! Le « Polynôme » a également donné l'occasion aux jeunes d'exprimer leurs talents. La cour s'est transformée en scène ouverte où se sont succédés Christopher et Guillaume à la guitare, les rappeurs Mehdi et Vincent... Les organisateurs avaient aussi ménagé quelques surprises comme un flashmob et surtout un « Harlem Shake » général.



Le moment le plus fort a été sans conteste celui de la « Solidarité Polychrome ». Les jeunes ont remis à la présidente de Terre de mission Haïti 360 € récoltés pour parrainer la scolarité de Jameson. « Nous avons été touchés par l'appel au secours de cet enfant de 6 ans. Nous pensons que l'avenir d'un pays passe par l'accès à

l'éducation » insiste Anthony. Preuve de l'engagement des élèves de Saint Jean, ils ont largement dépassé le défi des 200 € nécessaires pour le financement d'une année scolaire.



La fête s'est achevée dans l'esprit potache du « Monôme » avec un procès Polytic' intenté à la procrastination : « L'heure est grave, 100 jours avant le Bac nous avons décidé de faire le procès de ce vilain défaut qui nous fait remettre au lendemain ce que nous pourrions faire le jour même... ». Après avoir énuméré avec humour les causes de cette flemmingite aiguë lycéenne, le juge a ordonné la pendaison du pantin bouc émissaire incarnant la « Procrastination », sous les applaudissements enthousiastes du « peuple de Saint Jean ».

Il a ensuite conclu le « Polynôme » par un sentencieux « Je pense que vous avez pris la bonne décision, vous pouvez à présent retourner à vos chères études ! ».

[IC,
Professeur de français &
accompagnement]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



INTERNATIONAL

L'UNETP à Tivoli

Du 21 au 23 mars 2013, à Tivoli en Italie, s'est déroulée une convention de chefs d'établissement italiens sous l'égide de l'association des chefs d'établissement des écoles autonomes et libres italiennes (DISAL).

L'UNETP y était conviée le samedi 23 mars afin de débattre sur « l'éducation aujourd'hui en Europe », en présence également de représentants allemands et espagnols.

Pour faciliter le dialogue, il fallait préalablement :

- décrire brièvement les différentes actions et perceptions du personnage public qu'est « le proviseur » ;
- détecter les points « critiques » constatés dans chacun des pays.

La grille précisant les grandes lignes du débat portait sur :

- les exigences et l'expérience professionnelle pour prise de poste ;
- la formation initiale ;
- les autorités compétentes et le recrutement ;
- les pouvoirs, les compétences et le domaine d'actions ;
- les responsabilités administratives, pédagogiques et financières ;

- les activités d'enseignement ;
- l'évolution de carrière du chef d'établissement.

En s'appuyant sur le *Livre Blanc* de l'UNETP, votre représentant a développé les points suivants :

- la présentation de l'UNETP ;
- la mission exercée du chef d'établissement dans un cadre législatif ;
- l'ancrage dans les territoires ;
- la formation des jeunes au « métier d'Homme » ;
- la mission de service public pour l'insertion des jeunes ;
- le chef d'établissement et ses multiples missions :
 - la responsabilité du projet éducatif, du projet pédagogique et sa mise en œuvre dans le respect des textes ;
 - la lettre de mission ;
 - la charge de l'établissement dans ses dimensions pédagogique, éducative, administrative et matérielle ;
 - l'animation pédagogique ;
 - le recrutement des enseignants et du personnel éducatif pour former une équipe respectant le caractère propre de l'établissement ;

- le management et le souffle à transmettre à une équipe pour donner du dynamisme pour la réussite des élèves.

A l'aide d'un traducteur, la présentation a duré environ une heure puis des réponses à des questions précises de la salle ont été apportées.

L'ambiance fut conviviale, sérieuse et « disciplinée ».

Un grand merci pour l'accueil par le Président de la Disal, Roberto Pellegatta, ainsi que pour l'accompagnement qui a été effectué.

*

Des propositions seront faites à l'UNETP pour la mise en place de partenariats et d'échanges entre des établissements italiens et des établissements français.

Si vous souhaitez en être informés, merci de nous en faire part à :

lemichelet@unetp.org

[DH & JMF]



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 556
Journée nationale sur
les parcours multiples
- N° 557
CC EEP :
conséquences du référé
- N° 558
Association ANSCEEP
- N° 559
CC EEP / PSAEE :
recommandation

EN DROITE LIGNE

Professeur de LP en classe de BTS : durée hebdomadaire d'enseignement

**Établissements d'enseignement
privés - Personnels - Maîtres
contractuels - Professeurs de
lycée professionnel -
Obligations réglementaires de
services - Pondération horaire**

*T.A., Caen, 22.05.2009,
M. L.,
n° 0802084*

En vertu des dispositions du décret n° 50-582 du 25 mai 1950 modifié portant règlement d'administration publique pour la fixation des maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements publics d'enseignement technique et du décret n° 61-1362 du 6 décembre 1961 portant modification des maximums de service hebdomadaire fixés par les articles 1^{er} et 4 du décret n° 50-582 du 25 mai 1950, les heures effectives d'enseignement dans les classes de techniciens supérieurs sont comptées chacune pour 1 heure et quart. Le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel dispose en son article 30 que : « Pendant l'année scolaire, telle que définie à l'article 9 de la loi du 10 juillet 1989 susvisée, les professeurs de lycée professionnel sont tenus, sous réserve des dispositions des articles 31 et 32 ci-dessous, de fournir, sans rémunération supplémentaire, un service hebdomadaire d'une du-

rée de dix-huit heures d'enseignement dans leurs disciplines. »

Un maître contractuel de l'enseignement privé sous contrat d'association a demandé au tribunal administratif de Caen d'annuler la décision par laquelle le recteur de l'académie de Caen lui a refusé le bénéfice de la pondération horaire des professeurs qui enseignent en classe de brevet de technicien supérieur et d'enjoindre au recteur de le rétablir dans ses droits en ce qui concerne la durée hebdomadaire d'enseignement et sa rémunération.

Le tribunal administratif de Caen a rejeté sa requête en considérant « qu'il résulte de ce dernier texte (décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992) que la pondération horaire prévue par les décrets précités (décrets du 25 mai 1950 et du 6 décembre 1961) n'est pas applicable aux professeurs dont le décret du 6 novembre 1992 fixe le statut [...] ».

N.B. : Cette décision applique le principe de parité prévu par l'article L. 914-1 du code de l'éducation qui prévoit que « les règles générales qui déterminent les conditions de service et de cessation d'activité des maîtres titulaires de l'enseignement public, ainsi que les mesures sociales et les possibilités de

formation dont ils bénéficient, sont applicables également et simultanément aux maîtres justifiant du même niveau de formation, habilités par agrément ou par contrat à exercer leur fonction dans des établissements d'enseignement privés liés à l'État par contrat. [...] ». En l'espèce, le tribunal administratif a jugé que les règles relatives à la rémunération et aux obligations de service d'enseignement des professeurs de lycée professionnel s'appliquent à un maître contractuel d'enseignement privé sous contrat d'association se trouvant dans une situation comparable à celle d'un professeur de lycée professionnel de l'enseignement public. Or, les obligations de service de ces enseignants sont définies par le seul décret du 6 novembre 1992. Les dispositions du décret du 6 décembre 1961 qui ne concernent que les enseignants dont les obligations de service sont définies par le décret du 25 mai 1950 ne peuvent donc pas être invoquées par eux. Par voie de conséquence, il n'y a pas lieu d'en faire bénéficier les maîtres contractuels de l'enseignement privé.

*[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Éducation
Nationale,
N° 137,
juillet-août-septembre 2009]*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



QUESTIONS DU MOIS

PSAEE / EEP & recommandation patronale

Le 25 mars 2013, nous avons reçu une recommandation patronale en complément de la convention collective PSAEE du 14 juin 2004. Est-ce que cela veut dire que la convention PSAEE est toujours en vigueur?

La convention PSAEE n'a été dénoncée que partiellement par le collègue employeur ([cliquez ici pour accéder à la dénonciation](#)). En conséquence un certain nombre d'accords restent applicables parmi lesquels : l'accord relatif à la réduction de la durée effective et à l'aménagement du temps de travail (15 juin 1999), les accords sur le travail de nuit, l'accord sur les classifications, les accords sur la prévoyance...

*

La recommandation patronale porte sur différentes dispositions, qui apportent des droits plus favorables que ceux prévus dans le Code du travail. La date d'application prévue est le 1^{er} avril 2013. Que se passe-t-il pour la période du 14 décembre 2012 au 1^{er} avril 2013?

La recommandation patronale concerne des avantages collectifs qui existaient dans l'ancienne convention collective PSAEE. Ces avantages ne peuvent être considérés comme des « avantages maintenus temporairement ».

La convention PSAEE est arrivée à l'échéance de sa période de survie le 14 décembre 2012. A compter de cette date c'est le Code du travail qui s'appliquait. Chaque chef d'établissement peut, au cas par cas, décider de dispositions plus favorables que le Code du travail et, par exemple, appliquer la recommandation patronale par anticipation.

*

Dans mon établissement, j'ai fixé l'an passé pour les salariés des pauses de 10 mn et ces pauses étaient rémunérées. Qu'en est-il aujourd'hui?

Pour que ces pauses soient rémunérées, il faut qu'elles répondent à deux conditions simultanées qui sont que leur

durée soit inférieure ou égale à 10 mn et qu'elles soient fixées par l'employeur. Si vous changez l'organisation du travail, ces pauses peuvent éventuellement disparaître.

*

La recommandation patronale applicable au 1^{er} avril 2013 ne porte pas sur le supplément familial et l'indemnité de résidence, que devons nous faire?

Les salariés embauchés à partir du 14 décembre 2011 ne bénéficient ni du supplément familial ni de l'indemnité de résidence.

Les salariés embauchés avant le 14 décembre 2011 continuent de bénéficier du supplément familial et de l'indemnité de résidence avec une valeur en € dont le montant figure sur la feuille de paye de novembre 2011 et qui ne sera plus réévalué. Un nouvel enfant né après le 14 décembre 2011 n'ouvrira aucun droit supplémentaire. Un enfant qui ne sera plus à charge fera perdre, selon le cas, tout ou partie du montant du supplément familial.

Peut-on sanctionner un enseignant ?

Un enseignant de mon établissement arrive souvent en retard, fait l'objet de plaintes de la part des élèves et des parents d'élèves pour inadaptation de ses enseignements aux objectifs de l'examen. Il a pris, à plusieurs reprises, l'initiative de modifier les horaires de ses enseignements sans consulter l'administration de l'établissement. Que puis-je faire?

Depuis la loi Censi, l'enseignant est un personnel lié à l'Etat par

un contrat de droit public ; en conséquence, l'enseignant est un salarié du Rectorat et est placé sous l'autorité du Recteur.

Dans votre situation, vous devez noter les faits en apportant la preuve de leur matérialité par tous moyens. Les éléments recueillis doivent faire l'objet d'une communication écrite au Recteur avec, éventuellement, demande d'une sanction. Si les motifs sont d'ordre pédagogique, vous ne pouvez intervenir

*

directement dans la classe et vous devez demander au Recteur une inspection spéciale.

La notation administrative permet dans une certaine mesure de sanctionner les retards et les absences. Un rapport circonstancié devra être joint.

Il est important que le chef d'établissement ne se comporte pas comme employeur des enseignants.

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org